



DESHERBANT GLYPHOSATE 360 J

Utilisateurs Non Professionnels

HERBICIDE SYSTÉMIQUE POLYVALENT / CONCENTRÉ SOLUBLE EMPLOI AUTORISÉ DANS LES JARDINS

A.M.M. n°2120008

- Spécialité à base de glyphosate, applicable après dilution dans l'eau.
- Surfactant incorporé. 1 L peut traiter jusqu'à 2000 m².
- DESHERBANT GLYPHOSATE 360 J est systémique, non sélectif, foliaire (absorbé par les parties vertes des végétaux).
- Agit uniquement sur les plantes présentes touchées au moment du traitement.
- Peut s'utiliser toute l'année : printemps – été pour les plantes herbacées, automne pour les ronces et plantes ligneuses.
- Renferme des adjuvants non classés.

DOSES D'EMPLOI

POUR DESHERBER 100 M ²		Desherbant glyphosate 360 J	Eau
Flore facile	Plantes annuelles	50 ml	10 litres
Flore facile	Plantes bi-annuelles	50 ml	10 litres
Flore difficile	Plantes vivaces	70 ml	10 litres

Traiter en période de végétation active au moyen d'un pulvérisateur adapté à la surface à désherber.

PERIODES

Plantes herbacées : printemps – été.

Ronces et plantes ligneuses : automne.

- Sur annuelles : traiter par temps poussant au stade jeune des adventices
 - Sur vivaces : traiter par temps poussant sur adventices suffisamment développées (4 à 6 feuilles, 10 – 15 cm de haut).
 - Verser la quantité nécessaire de DESHERBANT GLYPHOSATE 360 J dans la cuve du pulvérisateur à demi remplie d'eau. Compléter le remplissage puis agiter. Ne préparer que la quantité de bouillie nécessaire.
- Nombre maximum d'applications par an : 1 pour le traitement en plein, 3 pour les traitements par taches.

	Usages	Doses d'emploi (ml/10m ²)	
Jardin d'amateur	Desherbage zones cultivées	Flore facile	5
		Flore difficile	7
	Desherbage avant mise en culture	Flore facile	5
		Flore difficile	7

- Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : http://ec.europa.eu/sanco_pesticides/public/index.cfm.
- Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur.
- ZNT (zone non traitée: distance à respecter par rapport aux points d'eau) : 5 mètres.
- DAR (délai avant récolte) : 5 jours sauf 21 jours pour les cultures fruitières et 30 jours pour les cultures potagères.
- Délai de rentrée : 6 heures.
- Ne pas utiliser sur bananiers, fruits à noyaux et kiwis.

D2316-1014-1059

Distribution des produits phytopharmaceutiques : agrément CE00357

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Porter des gants pendant les phases de mélange / chargement / application et un vêtement imperméable pendant l'application avec un pulvérisateur à dos.

Ne pas traiter sur un terrain risquant un entraînement vers un point d'eau : ruisseau, étang, mare, puits,... en particulier si le terrain est en pente.

Ne pas toucher le feuillage ou les parties vertes des plantes cultivées, ne pas appliquer sur gazon. En cas de contact avec le produit, couper les parties touchées.

Traiter par temps calme et sans vent, sur un feuillage sec. Ne pas utiliser dans les serres ou tunnels plastiques.


Ne pas appliquer la préparation sur des arbres ou les vignes, en particulier sur les bourgeons, les feuilles et les jeunes souches.

Emballage : lors de la dernière utilisation, rincer trois fois à l'eau, verser dans le pulvérisateur le produit de rinçage puis pulvériser sur la zone à traiter.

Rincer trois fois le pulvérisateur après emploi et appliquez à nouveau sur la zone déjà traitée.

Ne jamais vider les fonds de bidon, de pulvérisateur ou les eaux de rinçage dans un égout, une cour, un fossé, près d'un point d'eau ou dans les sanitaires.

Réemploi de l'emballage interdit : éliminer les emballages, avec ou sans reliquat de produit, dans une déchetterie.

EPI : EPI : pour votre protection individuelle et vos vêtements de travail adaptés à votre activité, nous vous recommandons la société  www.pro5.fr

PROTECTION PRÉCONISÉE : gants, lunettes, vêtements imperméables, bottes.

CARACTERISTIQUES

Matière active : 360 g/l de glyphosate équivalent acide (soit 486 g/l sous forme de sel d'isopropylamine).

Type de formulation : concentré soluble (SL).

pH : 4,5 à 5.

Densité : 1,17 - 1,175.

Nom homologué : VIAGLIF® JARDIN (® Marque déposée PHYTEUROP / détenteur AMM TRADIAGRI).

Notre responsabilité ne saurait être engagée par toute application non conforme à nos instructions.

POUR UNE DÉMONSTRATION :
CONTACTEZ VOTRE REPRÉSENTANT ZEP
OU LE SERVICE COMMERCIAL : 02 37 65 50 52



Les marques déposées Zep sont la propriété de Zep IP Holding LLC et sont utilisées sous licence limitée avec leur permission.